

Santé, sciences et questions éthiques

Les sciences représentent-elles un progrès pour l'Homme ? Un danger ? Les deux à la fois ? La question se pose depuis longtemps mais différemment, au gré de l'évolution des techniques. En matière de santé, elle prend une acuité particulière. La dernière université d'automne de la LDH en a témoigné.

Gérard ASCHIERI, rédacteur en chef d'*H&L*

Une des tables rondes de l'université d'automne de la LDH, « La santé dans tous ses états », s'intitulait « Santé et sciences : attention, dangers ? ». En l'occurrence le point d'interrogation s'imposait car, en matière de santé, les progrès des sciences ont une double caractéristique : ils permettent des progrès considérables en faveur de l'humanité, allongement de l'espérance de vie, amélioration de la qualité de vie, dépistage précoce des maladies et recul, voire disparition de certaines d'entre elles ; en même temps, ils interrogent sur ce qu'est l'humain et peuvent induire des transformations profondes et dangereuses de l'humanité. C'est ce qu'ont permis de montrer deux interventions, partant de points de vue différents, et traitant de sujets eux aussi différents, mais dont le croisement ne pouvait que donner à réfléchir.

Danièle Lochak, professeure émérite de droit public à l'université de Paris Nanterre et membre du Conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine⁽¹⁾, a consacré son intervention à la question de la bioéthique et des risques. Ceux-ci en effet vont de pair avec les progrès bénéfiques des sciences et des techniques en matière médicale : greffes, recherches génétiques, dépistage des maladies, thérapies géniques... Mais ces risques ont une caractéristique singulière : ils sont liés à un élargissement des formes de liberté pour les individus, et, pour cette raison, ne sont pas toujours perceptibles. C'est le cas des risques d'eugénisme, des risques d'une instrumentalisation voire d'une marchandisation du corps humain – que l'on considérerait comme un réservoir d'organes –, des risques de basculement vers le tout-génétique, vers un « réductionnisme génétique ».

Le débat est permanent entre ceux qui pensent qu'il faut utiliser les potentialités offertes par les progrès scientifiques et techniques et ceux qui ont les yeux fixés sur les dangers et dérives potentielles. Dans ce cadre le législateur a essayé de définir une voie médiane, non sans difficulté.

Or ces risques ne sont pas ceux auxquels nous sommes traditionnellement confrontés, comme les risques naturels, les guerres ou le terrorisme : ils sont immatériels et découlent de l'usage même de notre liberté. Et c'est parce que s'est imposée l'idée que l'Homme ne pouvait faire de sa liberté un usage qui conduirait à nier son humanité qu'est née la bioéthique, la loi ayant pour fonction d'en-cadrer cette liberté et de tracer des limites. Mais celles-ci restent difficiles à établir et sont mouvantes, d'abord parce que la perception des risques est elle-même évolutive.

La bioéthique, sujet sans cesse questionné

Le débat est permanent avec, d'un côté, ceux qui pensent qu'il faut utiliser au maximum les potentialités offertes par les progrès scientifiques et techniques, en allant y compris jusqu'au « transhumanisme », et, de l'autre, ceux qui ont les yeux fixés sur les dangers et les dérives potentielles, position qui peut aboutir à refuser tout ce qui pourrait porter atteinte à un supposé « ordre naturel des choses », comme la procréation médicalement assistée ou les recherches sur l'embryon. Dans ce contexte le législateur a essayé de définir une voie médiane, non sans difficulté. C'est ainsi que le cheminement des lois bioéthique a été lent et hésitant : c'est en 1983 qu'a été créé le Comité consultatif national d'éthique ; trois ans plus tard, le Conseil d'Etat mettait en place un groupe de travail qui produisait un rapport intitulé : « Sciences de la vie : de l'éthique au droit », préconisant de légiférer. Mais c'est seulement en 1994 qu'a été votée la première loi de bioéthique. Elle a été révisée en 2004 puis en 2011, de façon très légère, la prochaine révi-

(1) Elle y représente la LDH.



© LDH/CHLOE KELLER

sion étant prévue pour 2018. Cependant la loi sur la recherche sur l'embryon (2013) et celle sur les dons d'organes (2016) ont apporté quelques nouvelles dispositions.

La perception du risque au centre du débat

Le problème vient de ce que les techniques évoluent très vite, posant sans cesse des problèmes nouveaux, mais aussi que la perception des risques évolue elle aussi rapidement.

Quelques exemples le montrent. C'est le cas du diagnostic prénatal : des progrès considérables des techniques en ce domaine permettent de dépister des maladies que l'on ne peut pas, actuellement, soigner, et donc de choisir de recourir à une IVG pour cette raison. Le risque est celui d'un eugénisme « doux » qui ne répondrait pas à une injonction politique mais découlerait d'un comportement plus ou moins conscient des femmes et des médecins. La question s'est posée de fixer des limites ; la loi, au final, a simplement renvoyé à la responsabilité des médecins. Or on peut constater désormais que les dérives n'ont pas eu lieu : le diagnostic prénatal semble devenu un non-problème, et toute femme a droit à un tel dépistage.

Même type de problème avec le diagnostic préimplantatoire, dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation, ou procréation médicalement assistée (AMP/PMA) : il consiste à vérifier s'il n'y a

***La table-ronde
« Santé et sciences :
attention, dangers ? »
de l'université
d'automne de la LDH
les 2 et 3 décembre
derniers. De g. à d. :
Christophe Habas,
Maryse Artiguelong
(LDH), Danièle Lochak,
Malik Salemkour (LDH).***

pas d'anomalie génétique transmissible, et, à partir de là, décider si l'implantation de l'embryon est opportune : on a aussi beaucoup redouté l'eugénisme, et cette crainte s'est avérée non fondée dans les faits. Pour prendre un exemple dans un tout autre domaine, on peut évoquer la question des dons d'organes et des greffes. Celle-ci met en tension deux principes : d'un côté la possibilité de sauver un maximum de vies humaines en obtenant le maximum de greffons, de l'autre la libre disposition de soi et l'indisponibilité du corps humain, c'est-à-dire l'interdiction de disposer du corps d'autrui sans son consentement. Or la loi n'a cessé les mouvements de balancier : en 1976, la loi Caillavet demandait aux équipes de rechercher simplement le consentement présumé du défunt ; en 2004, une nouvelle loi leur impose de recueillir auprès des proches l'opposition au don d'organes éventuellement exprimée de son vivant par le défunt, ce qui modifie considérablement le rapport aux familles. Mais en 2016 une nouvelle loi est allée en sens inverse, assouplissant les conditions et allant jusqu'à accepter le prélèvement sur un donneur décédé après arrêt des traitements, avec le risque que les équipes soient tentées d'arrêter lesdits traitements de façon trop précoce.

De tous ces exemples, Danièle Lochak tire une conclusion : moins que les risques, ce qui compte est la perception des risques, et il faut être attentif à son évolution.

Christophe Habas, neuroradiologue et ancien grand maître du Grand Orient de France (GODF), a fait porter son intervention sur le transhumanisme, évoqué dans la précédente intervention, pour le décrire et en faire percevoir les risques. Il le définit comme un courant à la fois philosophique et politique, porteur d'une conception de l'être humain qui converge avec sa conception capitaliste et néolibérale. Son danger : la redéfinition de l'humain. Ce courant est né il y a environ quarante ans avec, pour épicentre, la Silicon Valley, et, pour base sociologique, des ingénieurs, des informaticiens, des sociologues, des philosophes. Il s'intéresse à la condition humaine et à sa destinée. C'est un courant scientiste, car fondé sur l'état actuel des sciences, et progressiste, en ceci qu'il porte une idéologie positiviste selon laquelle les progrès des sciences et techniques doivent nécessairement déboucher sur un progrès de la civilisation et une amélioration à la fois morale et matérielle de l'humanité. Courant matérialiste, il est technophile et melioriste : pour lui, l'avenir de l'humanité se jouerait dans l'accroissement des capacités physiques, intellectuelles et émotionnelles de l'être humain, grâce à une reconfiguration de celui-ci par le biais de l'ingénierie biologique et génétique et de l'hybridation biotechnologique.

Le transhumanisme, ou comment façonner l'être humain

Pour bien le comprendre, il faut voir que, selon ses promoteurs, nous sommes déjà dans une ère de transhumanisme. De fait les technologies, notamment génétiques, permettent déjà de modifier l'être humain : par exemple on est désormais capable de rendre partiellement la vue à des aveugles, en implantant sur la rétine des microprocesseurs liés à une caméra, qui vont envoyer des signaux au cerveau. Et on peut imaginer que si l'on utilisait une caméra à infrarouges ou à ultraviolets, le sujet pourrait avoir la vision d'une abeille. Bien plus, si via les nanotechnologies on implantait de tels dispositifs à l'échelon cellulaire, il y aurait une annexion fonctionnelle de ceux-ci, estompant voire effaçant les limites entre artificiel et naturel. Et l'on sait déjà que la pensée peut commander un bras robotisé, via un système de capteurs. Inversement, on parvient à traiter des troubles autistiques grâce à des robots. Il existe même une technique expérimentée sur des souris, qui permet de prendre le contrôle de parties de leur cerveau. Il s'agit, dans ces exemples, de médecine substitutive fondée sur l'hybridation technologique, et le risque est de passer à une utilisation extramédicale de dispositifs initialement destinés à pallier des carences physiques : ceux-ci serviraient alors à augmenter les capacités humaines. Or on peut très vite aller au-delà de la recherche expérimentale.

Selon les promoteurs du transhumanisme l'Homme deviendrait le moteur intentionnel et volontaire de l'évolution de l'humanité, une évolution où, si on la poussait à l'extrême, on finirait par vouloir se passer d'un corps déprécié, considéré comme un handicap.

Tout cela montre qu'il faut prendre le transhumanisme au sérieux. D'autant que ses promoteurs ne se contentent pas d'en débattre ou d'y penser, ils cherchent à le faire avancer en faisant converger les recherches relevant de divers domaines scientifiques : neurosciences, sciences de la communication, informatique... Il ne s'agit pas simplement d'encourager un travail interdisciplinaire mais d'orienter les recherches par l'attribution de budgets importants basés sur les moyens financiers considérables des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon).

Une conception libérale de l'individu

Le transhumanisme rassemble plusieurs courants : le premier est la mécanisation du corps par des prothèses, le deuxième est l'humanisation de l'intelligence artificielle avec une simulation de plus en plus poussée des capacités mentales des humains, démarche qui s'incarne dans le robot avec, en perspective, l'émergence d'une forme de conscience particulière. Et le troisième est l'hybridation de la machine et de l'Homme : celle-ci peut accroître les capacités de l'Homme, mais la machine peut aussi s'annexer le corps de l'Homme. Avec la perspective de l'apparition soit d'une entité artificielle dotée de libre arbitre, soit d'une nouvelle espèce. Bref, l'ambition est d'une certaine manière de se substituer à l'évolution naturelle. Dans cette conception, l'Homme deviendrait le moteur intentionnel et volontaire de l'évolution de l'humanité, une évolution où, si on la poussait à l'extrême, on finirait par vouloir se passer d'un corps déprécié, considéré comme un handicap. D'une certaine manière, il s'agit de mettre tous les moyens de la technologie au service d'un dépassement de la finitude humaine. Cette perspective, qui par certains aspects peut paraître exaltante, nous amène loin de l'humanisme traditionnel, même si ce transhumanisme peut être perçu comme poussant au maximum l'humanisme des Lumières.

Il faut bien voir que cette philosophie recouvre la conception libérale de l'être humain : accroître la marchandisation du monde à travers celle du corps et de l'esprit. Ce n'est pas en vain que l'on trouve ses promoteurs dans les dirigeants et concepteurs des GAFA. Et elle rejoint la philosophie libertarienne qui existe dans certains milieux, et consiste en une quête de l'indépendance absolue et de la toute-puissance de l'individu qui s'affranchit des lois et de la morale. Au lieu du projet humaniste constant à faire émerger un individu autonome, capable librement et de manière critique de se donner sa propre loi et décider de sa destinée, il s'agit là de la promotion d'un individu égoïste, noyé dans ce que Marx appelait les « eaux glacées » de la société capitaliste contemporaine. ●